



BIODIVERSITÉ

Biodiversité : un levier stratégique d'investissement

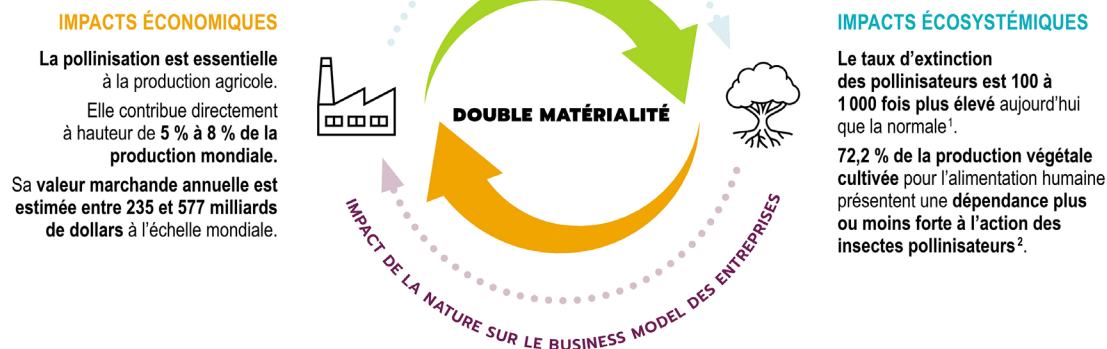
Longtemps reléguée au second plan face aux enjeux climatiques, la biodiversité s'impose désormais comme un enjeu systémique majeur, que les investisseurs ne peuvent plus ignorer tant elle constitue un véritable facteur de risque et de performance.

L'ampleur de l'érosion du vivant est incontestable : un million d'espèces sont menacées d'extinction, des écosystèmes critiques disparaissent, et des services naturels essentiels tels que la pollinisation, la régulation du climat, ou encore la fertilité des sols s'effondrent. Ces signaux d'alerte soulignent que la biodiversité est un capital naturel essentiel, dont la dégradation peut fragiliser l'ensemble des chaînes de valeur économiques.

Selon le FMI⁽¹⁾, plus de 50 % du PIB mondial dépend directement des services rendus par la nature. Pourtant, la dégradation rapide de ces services expose les entreprises à des risques multiples : des risques physiques, comme les ruptures d'approvisionnement ou les catastrophes naturelles, et des risques de transition, liés aux évolutions réglementaires, à la pression sociétale ou à la réputation. Cette interdépendance met en lumière un principe fondamental : les entreprises impactent la biodiversité, mais elles en dépendent également pour assurer la continuité et la résilience de leurs activités. C'est tout l'enjeu de la double matérialité, désormais au cœur des stratégies d'investissement responsable.

À titre d'exemple, le secteur de l'agroalimentaire puise dans les ressources naturelles pour produire, mais contribue en retour à leur appauvrissement. Cette pression exercée sur les écosystèmes fragilise les chaînes d'approvisionnement, menace la continuité des activités et, *in fine*, affecte la rentabilité. Ce constat s'applique à de nombreux secteurs, qui doivent dorénavant intégrer les enjeux de biodiversité dans leur stratégie.

LA DOUBLE MATÉRIALITÉ : EXEMPLE DE LA POLLINISATION



1 – Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2022

2 – Rapport de l'Efese, 2016

Source : Ofi Invest Asset Management au 20 mars 2026

Repenser son modèle d'activité à l'aune de la durabilité est une nécessité. Identifier les impacts à chaque étape de la chaîne de valeur permet non seulement de limiter les dommages, mais aussi d'anticiper les vulnérabilités et de développer des solutions innovantes. Car au-delà des enjeux environnementaux, la perte de biodiversité engendre des risques sanitaires, alimentaires, économiques et financiers tangibles ; que les entreprises et investisseurs ne peuvent plus se permettre d'ignorer.

QUAND L'ÉCONOMIE OUBLIE SES RACINES

Les dépendances à la biodiversité sont souvent sous-estimées, alors qu'elles sont omniprésentes dans les chaînes de valeur. Pour les entreprises, comme pour les investisseurs, ne pas intégrer dès aujourd'hui les enjeux liés à la préservation de la biodiversité revient à s'exposer à des risques croissants qui, avec le temps, se traduiront par des impacts financiers tel que le coût de l'inaction.

Ces risques, longtemps considérés comme extra-financiers, s'imposent désormais de manière tangible dans les modèles économiques des entreprises. À titre d'exemple, une usine dont la production dépend fortement de l'eau verrait son activité menacée en cas de raréfaction ou de pollution de cette ressource avec des conséquences directes sur sa rentabilité. Si certaines entreprises ont déjà amorcé leur transition, d'autres en sont encore au stade de la prise de conscience. Mais toutes devront, tôt ou tard, s'adapter.

L'enjeu est clair : le risque environnemental tend à se transformer en risque financier. Il est donc indispensable de l'intégrer dans l'analyse des sociétés. Les investisseurs doivent constamment intégrer une double lecture, financière et extra-financière dans leur processus d'investissement. Ces deux grilles d'analyse sont complémentaires et indissociables pour une évaluation pertinente du risque.

Les entreprises les plus dépendantes des services rendus par la biodiversité devront s'adapter et se soumettre à de nouvelles contraintes réglementaires, opérationnelles ou réputationnelles, qui induiront des coûts supplémentaires. Pour les investisseurs, identifier ces dépendances, c'est anticiper les vulnérabilités futures et mieux calibrer les risques de portefeuille.

INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ : DE L'INTENTION À L'ACTION

Face à la complexité du sujet, les investisseurs peuvent structurer leur démarche selon deux degrés d'implication : une approche globale, intégrée à leur politique ESG (Environnement, Social et Gouvernance), et une approche spécifique, centrée sur des fonds dédiés.

Intégrer la biodiversité : une nouvelle étape dans une stratégie d'investissement responsable globale

L'approche globale consiste à intégrer progressivement les enjeux de biodiversité dans une stratégie d'investissement responsable. Cela peut passer par des politiques d'exclusion ciblées, le suivi des controverses, la mise sous surveillance d'émetteurs sensibles, ou encore l'intégration de critères biodiversité dans les notations ESG (Environnement, Social, Gouvernance), mais aussi par le vote et l'engagement.

Le changement climatique est déjà largement pris en compte par les investisseurs dans les politiques d'exclusions. Ils peuvent aller plus loin, en ciblant des pratiques spécifiques comme la déforestation liée à l'huile de palme ou l'usage intensif de pesticides. Il est essentiel de rappeler que le climat figure parmi les principales pressions sur la biodiversité et que ces deux enjeux sont étroitement liés.

Créer un fonds dédié à la biodiversité : investir avec méthode, agir avec intensité

L'approche spécifique, plus engagée, repose selon nous sur la création ou l'investissement dans un fonds biodiversité. Ces fonds peuvent cibler des entreprises apportant des solutions concrètes (agriculture durable, traitement des eaux, valorisation des déchets) et des entreprises à fort impact, engagées avec une trajectoire d'amélioration. Cette approche nécessite une méthodologie rigoureuse, fondée sur des outils d'évaluation et de pilotage permettant de traduire les enjeux écologiques en décisions financières.

Mesurer l'empreinte biodiversité du portefeuille est une première étape essentielle. Cartographier les dépendances et les pressions environnementales est une seconde étape qui permet de structurer son approche.

Des outils permettent d'identifier les secteurs les plus matériels, de fixer des seuils d'exposition, de pondérer les notations ESG (Environnement, Social et Gouvernance), ou encore de définir des objectifs de réduction d'impact. Ils offrent une base solide pour orienter les décisions d'investissement, de désinvestissement ou d'engagement renforcé.

Pour aller plus loin, les fonds biodiversité, bien qu'alignés sur les exclusions définies par la politique d'investissement globale, peuvent adopter une approche plus stricte. Certaines sociétés de gestion choisissent ainsi d'exclure les entreprises impliquées dans les biocides, ou encore le plastique à usage unique, en raison de son impact direct et significatif sur les écosystèmes terrestres et marins.

L'engagement actif auprès des entreprises est un levier de transformation et un pilier de cette approche. Il permet d'accompagner la transformation des modèles économiques autour d'actions concrètes : gestion durable de l'eau, réduction des pollutions, protection des zones sensibles et des océans.

Fixer des objectifs de long terme en matière de biodiversité marine, proposer des solutions de financement pour des alternatives aux plastiques, ou soutenir des projets de restauration des écosystèmes sont autant d'axes d'amélioration concrets.

Soutenir la préservation de la biodiversité marine peut également se traduire par des investissements ciblés, regroupés sous le terme de « finance bleue ». Ce champ couvre un large périmètre : réduction des pollutions chimiques et plastiques, développement des énergies marines renouvelables, restauration des écosystèmes marins ou encore décarbonation du transport maritime. Le potentiel de croissance de ces activités est significatif, tout en répondant à des enjeux environnementaux majeurs.

LA BIODIVERSITÉ, UN ENJEU DE PERFORMANCE

La biodiversité n'est plus un sujet de niche. Elle est au cœur des enjeux de résilience, de performance et de durabilité. Pour les investisseurs, elle représente à la fois un risque à maîtriser et une opportunité. Intégrer la biodiversité dans sa politique d'investissement, c'est protéger la valeur à long terme des portefeuilles, accompagner les entreprises dans leur transition, et contribuer à la stabilité des écosystèmes dont dépend l'économie.

LA RÉGLEMENTATION, BOUSSOLE STRATÉGIQUE POUR ORIENTER LES INVESTISSEMENTS VERS LA BIODIVERSITÉ

Dans un contexte où les enjeux liés à la biodiversité deviennent incontournables, la réglementation joue un rôle clé. Elle ne se contente plus de fixer des limites : elle donne une trajectoire et crée les conditions d'un changement d'échelle. L'accord de Kunming-Montréal, adopté lors de la COP15, illustre cette dynamique en fixant un objectif ambitieux : protéger 30 % des terres et des mers d'ici 2030.

À l'échelle européenne, la CSRD⁽²⁾ (Corporate Sustainability Reporting Directive) marque un tournant majeur. Elle impose aux entreprises un reporting extra-financier renforcé, incluant désormais un volet dédié à la biodiversité. De son côté, la taxonomie verte européenne classe les activités économiques permettant d'identifier celles qui sont durables.

Pour les investisseurs, ces cadres réglementaires sont bien plus que des obligations : ce sont des outils de structuration de leur stratégie. Des méthodologies comme la TNFD⁽³⁾ (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures) ou la SBTN⁽⁴⁾ (Science Based Targets Network) permettent d'évaluer les impacts, de les exposer et de fixer des objectifs de réduction des pressions sur les chaînes de valeurs. En parallèle, l'IPBES⁽⁵⁾, plateforme scientifique intergouvernementale, offre une grille de lecture précieuse en distinguant les dépendances aux services écosystémiques et les pressions exercées par les activités économiques.

Ces évolutions redéfinissent les standards en matière de transparence, de gouvernance et de stratégie d'investissement. Pour les investisseurs, elles ouvrent un nouveau cadre d'action, mais aussi de nouvelles opportunités pour aligner performance financière et impact environnemental.

⁽²⁾ CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) : Directive (UE) 2022/2464, elle impose aux entreprises de publier des informations ESG selon le principe de double matérialité.

⁽³⁾ TNFD : Initiative lancée par des acteurs publics et privés (UNEP-FI, PNUD, Fonds mondial pour la nature et Global Canopy) pour aider les entreprises à identifier et divulguer leurs risques liés à la nature. <https://tnfd.global/>

⁽⁴⁾ SBTN : Réseau d'ONG (réseau mondial réunissant plus de 50 organisations) visant à définir des objectifs scientifiques pour réduire les pressions environnementales des entreprises. <https://sciencebasedtargetsnetwork.org/>

⁽⁵⁾ IPBES : Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.

INFORMATION IMPORTANTE

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 - n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Cette communication publicitaire contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Les analyses présentées reposent sur des hypothèses et des anticipations d'Ofi Invest Asset Management, faites au moment de la rédaction du document qui peuvent être totalement ou partiellement non réalisées sur les marchés. Elles ne constituent pas un engagement de rentabilité et sont susceptibles d'être modifiées. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés et gérés par Ofi Invest Asset Management à la situation financière, au profil de risque, à l'expérience ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. Avant d'investir dans un OPC, il est fortement conseillé à tout investisseur, de procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations fournies dans cette communication publicitaire, à l'analyse de sa situation personnelle ainsi qu'à l'analyse des avantages et des risques afin de déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir. FA26/0778/M